

Compte FRCT-CFTC

(Flexibele Rekening voor Contante Transacties)

(Compte Flexible pour Transactions au Comptant)

Le compte FRCT-CFTC est une composante du compte-client. Il constitue un système de paiement au comptant permettant à un déclarant de valider des déclarations en matière de douane ou d'accises via PLDA, tout en liant cette déclaration à une somme préalablement virée sur un compte FRCT-CFTC. Cette procédure permet donc de s'acquitter des obligations de déclaration et de paiement sans devoir se présenter au guichet d'une succursale.

1. Comment s'enregistrer pour accéder à PLDA?

Etape 1 : enregistrement à la Sécurité sociale.

L'entreprise doit disposer d'un accès sécurisé, en tant qu'entreprise, sur le portail de la Sécurité Sociale.

Elle doit également désigner un gestionnaire local qui sera la personne de contact et qui aura accès aux applications sécurisées pour entreprises sur le portail de la Sécurité Sociale, le portail fédéral et les sites web de plusieurs services publics fédéraux.

La procédure d'enregistrement est décrite sur le site PLDA à l'adresse suivante :

http://plda.fgov.be/fr/enregistrement_plda

Etape 2 : configuration du PC

PLDA nécessite une signature et *a fortiori* une configuration très spécifique de l'ordinateur (Mac ou PC) sur lequel il sera utilisé. La configuration doit être faite minutieusement.

Pour vous aider dans cette tâche, la page suivante de plda.fgov.be devra donc être suivie à la lettre (suivant votre système d'exploitation): http://plda.fgov.be/fr/configuration_pc

Etape 3 : demande et activation des certificats des utilisateurs du compte-client

Les personnes désirant agir au nom de l'entreprise doivent disposer d'un certificat personnel reconnu par le SPF Finances. Ce certificat doit être chargé sur le portail de la Sécurité Sociale. Des renseignements plus détaillés concernant l'enregistrement du certificat se trouvent sur le site PLDA à l'adresse suivante :

http://plda.fgov.be/fr/enregistrement_plda

Afin de vous faire reconnaître comme utilisateur du compte-client (compte de crédit ou FRCT/CFTC) , veuillez vous connecter à PLDA et puis contacter le helpdesk par mail (plda.helpdesk@minfin.fed.be) ou par téléphone (+32 257 93 333).

2. Comment ouvrir un compte FRCT-CFTC ?

Le compte FRCT/CFTC est ouvert sur simple demande envoyée par mail au service « Caution » du Bureau unique: da.accounting.guarantees@minfin.fed.be

Dans la demande, les renseignements suivants doivent être fournis :

- la dénomination sociale exacte ;
- si l'entreprise dispose déjà d'un compte-client, le numéro de ce compte ;
- le numéro de la Banque Centrale des Entreprises (BCE) ;
- le nom d'une personne de contact (avec adresse e-mail) ;
- un numéro de téléphone et éventuellement de fax.

3. Comment déposer une déclaration électronique et la lier à son compte FRCT-CFTC ?

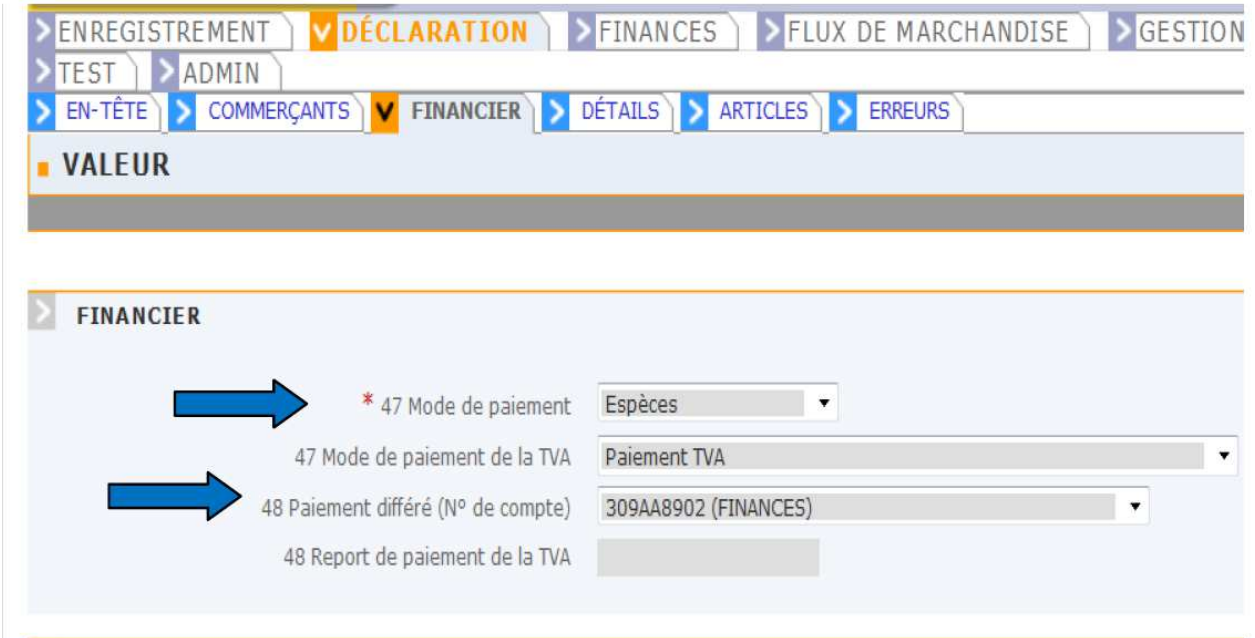
3.1. Le client effectue, préalablement à l'introduction de la déclaration dans PLDA, un virement sur le compte 679-2002705-43 (BE66 6792 0027 0543 - Code BIC PCHQBEBB) du Bureau unique avec comme communication de paiement la référence de son compte-client suivie par /F (par exemple : 309AA8902/F).

Ce virement doit être effectué de manière à approvisionner le compte FRCT-CFTC à la date d'exigibilité des redevabilités (prévoir un délai minimum de 2 jours entre le paiement et la réception des extraits CCP par le Bureau unique).

Lors de la réception du paiement, et à condition d'avoir utilisé une communication correcte, PLDA place automatiquement le montant sur le compte FRCT-CFTC du client.

3.2. Déclaration « Douane »

Le déclarant introduit ensuite sa déclaration en choisissant dans l'onglet « FINANCIER » l'option **Espèces** en case 47 « Mode de paiement » et en indiquant son numéro de compte-client en case 48 « Paiement différé (N° de compte) ».



The screenshot shows the 'VALEUR' interface with the 'FINANCIER' tab selected. The '47 Mode de paiement' field is set to 'Espèces' and the '48 Paiement différé (N° de compte)' field is set to '309AA8902 (FINANCES)'. Blue arrows point to these fields.

3.3. Déclaration AC4

Le déclarant introduit ensuite sa déclaration en choisissant dans l'onglet « FINANCIER » l'option **FRCT** en case 47.5 « Mode de paiement » et en indiquant son numéro de compte-client en case 48.



The screenshot shows the 'VALEUR' interface with the 'FINANCIER' tab selected. The '47.5 Mode de paiement' field is set to 'FRCT' and the '48 Compte client' field is set to '309AA8902'. Blue arrows point to these fields.

3.4. PLDA valide la déclaration « Douane » ou « AC4 » en utilisant la somme virée sur le compte FRCT-CFTC, si le compte est suffisamment provisionné.

3.5. Un éventuel excédent reste inscrit sur le compte ; il peut être soit remboursé, sur demande du titulaire, soit être utilisé pour une déclaration ultérieure.